

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 0

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 0

Présents : Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Daisy HERBRETEAU, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN.

Absents excusés : Jean Frédéric MARLIERE, Didier CLERC, Géraldine CHARRON.

Pouvoirs : Jean Frédéric MARLIERE donne son pouvoir à Jocelyne MARLIERE ; Didier CLERC donne son pouvoir à Steve GABET ; Géraldine CHARRON donne son pouvoir à Yoann DOURTHE.

Secrétaire de séance et **Président de séance**

Ginette GARNIER

Steve GABET

Séance du 4 septembre 2026

Convocation du 26 août 2026

Délibération réf : DCM 2026-46

Objet : Adoption de la charte d'attribution des subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la commune souhaite soutenir le tissu associatif local dans un souci d'équité, de transparence et de bonne gestion des deniers publics ;

Considérant qu'il convient de fixer les principes, les critères et les modalités d'instruction des demandes de subventions présentées par les associations ;

La charte définit notamment, les associations pouvant bénéficier d'une subvention communale, les pièces à fournir lors d'une demande, les critères d'attribution, les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation des subventions. Les demandes seront examinées chaque année par le Conseil municipal dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver** la charte d'attribution des subventions aux associations en annexe, dans sa totalité ;
- **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à diffuser la charte auprès des associations.

Vote : POUR 13

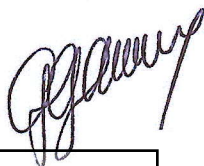
CONTRE 2

ABSTENTION 0

Adoptée en séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2026

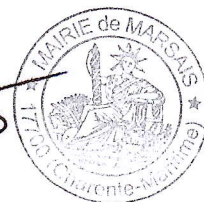
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

La secrétaire de séance,
GARNIER Ginette



A Marsais, le 4 septembre 2026

Le Maire,
GABET Steve





Charte d'attribution des subventions aux associations de la commune de MARSAIS

Préambule

La commune de MARSAIS reconnaît le rôle essentiel des associations dans la vie locale, notamment en matière de cohésion sociale, d'animation du territoire, de développement culturel, sportif, éducatif et environnemental.

Par la présente charte, la commune affirme sa volonté de soutenir les initiatives associatives dans un cadre transparent, équitable et conforme à l'intérêt général.

Article 1 : Objet

La présente charte définit les règles d'attribution des subventions accordées par la commune aux associations.

Elle précise les critères d'éligibilité, les modalités d'instruction des demandes ainsi que les engagements réciproques.

Article 2 : Bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une subvention communale les associations qui :

- sont régies par la loi du 1er juillet 1901,
- sont déclarées en préfecture,
- disposent d'un siège social ou exercent une activité significative sur le territoire communal,
- présentent un fonctionnement démocratique et transparent,
- respectent les valeurs républicaines (laïcité, égalité, non-discrimination).

Article 3 : Types de subventions

La commune peut attribuer des subventions de projet : financement d'une action spécifique sur la commune .

Article 4 : Critères d'attribution



1, Grand' Rue
17700 Marsais
Charente-Maritime



05 46 51 00 45



accueil@marsais.fr
mairie@marsais.fr



4.1 Intérêt communal

- contribution à l'intérêt général local,
- participation à l'animation de la commune (bénévoles...),
- participation aux forum des associations,
- accessibilité au plus grand nombre.

4.2 Qualité et pertinence du projet

- clarté des objectifs,
- adéquation aux besoins du territoire,
- cohérence des moyens mobilisés.

4.3 Impact et rayonnement

- nombre et diversité des bénéficiaires,
- retombées sociales, culturelles, sportives ou environnementales,
- contribution au lien social.

4.4 Capacité de gestion

- expérience et organisation de l'association,
- compétences des responsables,
- respect des obligations administratives.

4.5 Situation financière

- équilibre budgétaire,
- transparence des comptes,
- diversification des ressources.

Article 5 : Modalités de dépôt des demandes

Les associations doivent déposer un dossier comprenant :

- formulaire de demande complété,
- statuts à jour et composition du bureau,
- compte-rendu de la dernière Assemblée Générale,
- comptes annuels,
- budget prévisionnel concernant la demande,
- relevé d'identité bancaire.

Les demandes doivent être transmises avant la date fixée chaque année par la commune (**avant le 28/02**). *A défaut les demandes ne seront pas examinées.*

Article 6 : Instruction et décision

1, Grand' Rue
17700 Marsais.
Charente-Maritime



05 46 51 00 45



accueil@marsais.fr
mairie@marsais.fr



Article 7 : Modalités de versement

- La subvention est versée après délibération du Conseil municipal.
- Le versement peut être :
 - en une ou plusieurs fois,
 - conditionné à la signature d'une convention pour les montants importants.

Article 8 : Engagements des associations

Les associations bénéficiaires s'engagent à :

- utiliser les fonds conformément à leur objet,
- faire apparaître le soutien de la commune sur leurs supports de communication,
- informer la commune de toute modification importante.

Article 9 : Contrôle et sanctions

La commune se réserve le droit de :

- demander tout document justificatif,
- effectuer des contrôles,
- suspendre ou réclamer le remboursement de la subvention en cas de non-respect des engagements.

Article 10 : Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil municipal.

Article 11 : Révision

Elle peut être modifiée par délibération du Conseil municipal.

Annexes

- 1- Grille d'évaluation des critères d'attribution
- 2- Formulaire de demande de subvention



1, Grand' Rue
17700 Marsais
Charente-Maritime



05 46 51 00 45



accueil@marsais.fr
mairie@marsais.fr



Éligibilité	bi 1901 obligatoire	OUI	NON
Éligibilité	Déclaration préfecture N° Siret obligatoire	OUI	NON
Éligibilité	Siège social ou activité sur territoire communal	OUI	NON
CRITERES	SOUS CRITERES	NOTE MAX	NOTE ATTRIBUEE
Intérêt communal	Contribution à l'intérêt général		
Intérêt communal	Accessibilité aux habitants		
Intérêt communal	Participation à la vie locale		
Qualité du projet	Clarté des objectifs		
Qualité du projet	Adéquation aux besoins		
Qualité du projet	Faisabilité		
Impact	Nombre de bénéficiaires		
Impact	Diversité des publics		
Impact	Impact global		
Capacité	Expérience		
Capacité	Compétences		
Capacité	Organisation		
Finances	Équilibre budgétaire		
Finances	Diversification		
Finances	Autofinancement		
Budget projet	Réalisme		



1, Grand' Rue
17700 Marsais
Charente-Maritime



05 46 51 00 45



accueil@marsais.fr
mairie@marsais.fr



AR Prefecture

017-211 88 21 12 202608000100M2500411-PE
Plafond subvention : 500 euros
Reçu le 07/09/2026

- 0 < 20 montant subvention = 100 euros
- 21 < 40 montant subvention = 200 euros
- 41 < 60 montant subvention = 300 euros
- 61 < 80 montant subvention = 400 euros
- 81 < 100 montant subvention = 500 euros



1, Grand' Rue
17700 Marsais.
Charente-Maritime



05 46 51 00 45



accueil@marsais.fr
mairie@marsais.fr



Publié le : 09/09/2026 15:47 (Europe/Paris)
Par : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/77715

ANNEXE 2 – Formulaire de demande de subvention**Mairie de MARSAIS****A. Identification de l'association**

Nom de l'association :

Sigle :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Numéro SIRET :

Numéro RNA :

B. Représentant légal

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

C. Présentation de l'association

Date de création :

Objet de l'association :

Nombre d'adhérents :

Description des activités principales :

D. Description du projet

Intitulé du projet :

Objectifs :

Public visé :

Nombre de bénéficiaires estimé :

Lieu(x) de réalisation :

Période :

Description détaillée :

E. Moyens humains

Nombre de bénévoles :

Nombre de salariés :

Partenaires impliqués :

F. Budget prévisionnel

1, Grand' Rue
17700 Marsais
Charente-Maritime



05 46 51 00 45



accueil@marsais.fr
mairie@marsais.fr



G. Montant demandé

Montant sollicité :

Affectation de la subvention :

H. Subventions antérieures

Subvention précédente :

Utilisation :

I. Pièces à joindre

Statuts

RIB

Rapport d'activité

Comptes annuels

Budget prévisionnel

Attestation d'assurance

Liste des dirigeants

J. Engagement sur l'honneur

Je certifie l'exactitude des informations fournies et l'utilisation conforme de la subvention.

Date :

Nom Prénom :

Qualité :

Signature :

1, Grand' Rue
17700 Marsais
Charente-Maritime

05 46 51 00 45

accueil@marsais.fr
mairie@marsais.fr